

"Pour en rendre scavant tous ceux qui le liront..."

Ou les considérations météorologiques d'un notaire valréassien à une époque où il n'était pas encore question de réchauffement climatique.

Publié le 17 janvier 2022

Depuis le Moyen Âge, chaque acte dressé par l'officier public renferme l'histoire de l'homme dans les aspects divers de sa vie. Par-delà la généalogie, les minutes de notaires sont un matériau inépuisable pour faire l'histoire. Quant aux actes authentiques les plus récents, ils constituent un instrument juridique exécutoire dont la force probante demeure active.

Or, chaque folio de chaque minute ne renferme pas forcément un prix-fait, un testament, ou une autre transaction car derrière l'écrit il y a l'homme, dans sa singularité, à l'instar de Joseph Simon Martinel. Ce dernier, notaire à Valréas, a exercé son office de 1668 à 1724. Dans le registre coté 3 E 71 art. 1011, Simon Martinel, dont on soupçonne une forme de délicatesse au regard des illustrations qui ponctue les pages, se fait chroniqueur d'une [journée remarquable](#). Voilà ce qu'il consigne de son écriture parfaitement lisible ce 2 janvier 1698, plus d'un mois après l'épisode.



Lettre ornée, minute de
Simon Martinel notaire à
Valréas, 1698 (AD
Vaucluse 3 E 71/1011)

Expectacle arrivée touchant les arbres le 24e novembre et le 25e de l'année 1697

*En lizant cecy vous verrez et
scaurez que le vingt quatre du mois de
novembre de la présente année 1697 tumba
extraordinerement de neige venant
du costé du Rouuergue laquelle resta sur
les arbres ; Et que le lendemain jour de Ste
Catherine feste des escoliers se mist à
pleuvoir et dans le mesme temps la
bize autrement appelée Madame de Bourgonie
se leva, qui fust cause que la pluye fist
glasser la neige tant celle qui estoit sur
terre que celle qui estoit sur les arbres.*

*Et que la grand pezanteur de la neige
qui s'estoit glassées sur les dits arbres les
rompit tous à vingt lieux la ronde sans
en exempter un seul ; qui fut cauze
aussy que moy soubsigné alay le lendemain
de Ste Catherine aux granges de mon
père qu'il y eust plus de quinze centz
saulmées de bois de chaine blanc ou
d'autre bois tant noyers, agrotiers, seriziers,
plumiers que autres arbres. Voilà ce qui
m'a donné occasion descripre cecy pour en
rendre scavant tous ceux qui le liront
à Vaucluse ce [2e janvier 1698]*

S Martinel praticien

Lorsque le notaire Martinel décrit le paysage et les effets des intempéries sur la végétation, il documente la saisonnalité. Par les termes employés et le style, on décèle un professionnel sensible mais également sûr de sa charge et sa fonction "*S Martinel praticien*", et très certainement conscient du pouvoir que confère la trace écrite "*rendre scavant tous ceux qui le liront*". Il n'est pas rare de trouver dans les minutes de notaires comme dans les registres paroissiaux anecdotes et courts articles relatant des incidents (la chute d'une cloche), des crises sanitaires (épidémie de peste) ou des catastrophes naturelles (tremblement de terre). Ces récits consignés par des personnes ayant autorité attestent de la survenue des événements et de leur date.

A noter : les minutes de notaires, dont le département de Vaucluse peut s'enorgueillir d'en conserver plus de 5 km linéaire, sont une formidable ressource documentaire. Inlassablement consultées, elles ont fait l'objet d'un état des fonds dont la publication est imminente.

Florilège



Exposée arrivée touchant
les arbres le 24^e 9^e et le 25^e
de l'année 1697

En lisant cez vous verrez et
sçaurrez que le vingt quatre du mois de
novembre de la présente année 1697 tomba
extraordinairement de neige venant
du côté du Rouergue laquelle resta sur
les arbres; Et que le lendemain jour de St.
Catherine fero des écrouls se mit à
pleuvoir et dans le mesme temps la
bize (aut^e appelle madame de Bourgogne)
se leva qui fut cause que la pluie fero



Achept de person
Acquis de Cession
pour noble Joseph
monseigneur
Louis Louis et
Charles Louis
de St. Paul

U NOM DE
Dieu soit il

Joseph Louis
mour et ad.
que l'an p^riens

Et comme a la naissance de nostre
Seigneur mil six cent nonante
huit et le mardi jour du mois de
decembre par moy nay et des moines
Eschyl peronnelet. Louis Louis filz de
Monsieur de Cesse velle de vaultras
Nagi comme il a des de vingt un an
et environ moindre de vingt cinq par ce
person au bene fue de memoire et restement
En l'absence de son double parent
Barralier et Morralis
Charles Barralier

A May Joseph Simon Martinth Brev. qui z

[illegible][illegible]

[illegible]

49

Radification de ce qui est acquis

Et cachent Tous, present
Et ad. que ten mil jic pour
monaire, huit de la Enquies mo
pour du mais de sous, par d. moy
noy. Et les moins, et draltes pions et
i amoiselles (achusine et anne marie
granges, saut de la ville de vaulcor
de la Carrière, d'usque du P. michel
goujon et ad. Et une marie femme
de m. Jacques quithes, lesquelles de sus
que et pour elle et les huit pendants la
d. une marie de la l'ennu et aurore
dud. P. quithes, juy pour Renon de sus que
de l'ancien juy et d. moy. Et l'ancien juy
pour l'ancien de moy non, les pions pour
vaulcora pour les d. l'ancien, la et pions
quithes pions d'usque et d'usque de sus
Et notamment a la l'ancien d'usque
la l'ancien. Des d'usque d'usque et au
l'ancien de la l'ancien (d'usque vaulcor
Quithes et l'ancien granges

D'aincy tout juve & Renonce & Daguer
appartient à Recevoir. avec vauvras dans
la maison de m^r jⁿ n^e p^rntz a ci
m^r l'epre martinell et P. hugues —
Cartier dud vauvras & coudins —
Requis et appellez p^r l'epre
L'ouame & aura Couren
Leval approuve. L'x addition
Eude Ducloux. tuteur
Martinell & hugues coten
Et M^r Joseph Simon Martinell ma g^riz.

57

[illegible]

Extrait de
Pantheon

de l'Académie des Sciences et belles-lettres

de Paris

et de la Société royale de France

pour l'encouragement de l'industrie nationale

par M. L. J. B.

Arbeits de Pensw.

[illegible]

